

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-847

**sur le patrimoine et la logistique : acquisition des anciens locaux de la Direction
Régionale de la Jeunesse et des Sports**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël
BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François
DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne
FÉRET, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle
PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain
TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS),
Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne
GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre
MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le premier paragraphe de la délibération n° 10-728 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010, en le remplaçant par le suivant :

- **d'acquérir l'immeuble inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier de l'Etat, sis 6, Avenue du Maréchal Montgomery à Caen d'une superficie de 1079 m² utiles dont 840 m² de bureaux et de salles de réunion, pouvant accueillir 65 postes de travail, le prix de l'estimation des domaines étant fixé à 1 750 000 €.**

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-848

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – énergies renouvelables - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 €, votée en 2008, un montant global de 245 778 €, au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », ventilé comme suit :

- 245 778 € pour les Energies Renouvelables ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-849

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée en 2010, un montant de 35 000 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 35 000 € à l'Association ACTEA (Caen), au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-850

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 12 160 000 € votée en 2010, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une dotation de fonctionnement complémentaire de 6 993 € au Lycée « Laplace » à Caen, pour les frais de déménagement liés aux travaux de réfection de toitures et de façades ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-851

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'adhésion de la Région à la CRPM (Conférence des Périphériques Maritimes d'Europe) et à la Commission Arc Atlantique et de payer la cotisation au titre de l'année 2011, fixée à 20 230 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association pour la mise en Valeur des Rivières et les Initiatives Locales (AVRIL), pour l'envoi de deux jeunes en SVE, Alice LAMBALOT et Jennifer ARNAUD ;

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels :

- des dépenses autres que le transport et l'hébergement (restauration, bus sur place, visites, etc...) lors de l'accueil de la délégation Norvégienne du 21 au 25 novembre 2010, dont la liste des personnes figure en annexe 1,

- des dépenses d'hébergement de Paul GRAHAM, Consul de France à Chicago et Pascale FURLONG, Attachée de presse du Consul, à l'occasion de la soirée normande à Lexington du 8 octobre 2010 ;

- d'autoriser :

- la signature de l'avenant à la convention UCL Isigny-Sainte-Mère « Mission d'appui à la présence la Normandie aux Jeux Equestres Mondiaux de Lexington pour la mise à disposition de son agent Nicolas JOURDAN », joint en annexe 2, portant le budget global de mise à disposition à 40 000 € pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2010 ; de procéder au paiement des factures faites par cette société jusqu'à concurrence de ce montant,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-852

sur l'économie sociale et solidaire : soutien exceptionnel aux associations caritatives

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un dossier d'un montant de 55 000 € au titre du dossier 10CENTRESOF « Aides aux entreprises sociales AE », ventilé comme suit :

- 55 000 € pour le « Divers ESS fonctionnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes, pour un soutien exceptionnel aux associations caritatives connaissant des difficultés graves, du fait d'une forte augmentation du public accueilli, d'une part, et d'une forte diminution des subventions publiques et dons, d'autre part :

- 18 900 € à la Banque Alimentaire du Calvados,
- 4 400 € à la Banque Alimentaire de la Manche,
- 4 300 € à la Banque Alimentaire de l'Orne,
- 2 000 € à la Croix Rouge Française, pour la délégation régionale Basse-Normandie,
- 2 600 € aux Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur du Calvados,
- 2 300 € aux Restaurants du Coeur de la Manche,
- 1 400 € aux Restaurants du Coeur de l'Orne,
- 1 000 € au Secours Catholique, pour la délégation du Calvados et de l'Orne,
- 1 000 € au Secours Catholique, pour la délégation de la Manche,
- 7 600 € au Secours Populaire Français - Fédération du Calvados,
- 5 200 € au Secours Populaire Français - Fédération de la Manche,
- 4 300 € à la Fédération de l'Orne du Secours Populaire Français ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-853

**sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement matériel pour des projets
d'économie sociale et solidaire – Banque Alimentaire de la Manche**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2010, un dossier d'un montant de 15 000 € au titre du dossier 10CENTRESOI « Aides aux entreprises sociales AP », ventilé comme suit :

- 15 000 € pour « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à titre dérogatoire, une subvention de 15 000 € à la Banque Alimentaire de la Manche, au titre de l'aide à l'investissement matériel pour des projets d'économie sociale et solidaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-854

sur le patrimoine : sortie de biens

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de sortir de l'inventaire de la Région :
 - les biens mobiliers figurant dans la liste jointe en annexe 1 ;
 - un stand d'exposition acquis en 1999,
 - les véhicules suivants :
 - le RENAULT Master Benne diesel immatriculé 1870 VS 14
 - le RENAULT Master Plateau diesel immatriculé 9214 WL 14
 - le RENAULT Master Benne diesel immatriculé 287 WG 14
 - la PEUGEOT 106 essence immatriculée 5115 XY 14 ;
- de détruire le petit matériel et mobilier de bureau en le portant dans un site de destruction ;
- de remettre à l'entreprise d'insertion R'pur 17 téléviseurs obsolètes ainsi que 3 moniteurs, conformément à l'annexe 1 ;
- de déposer sur le site Webenchères le stand d'exposition ;
- de vendre pour pièces détachées les 3 Master ou le cas échéant de les porter dans un site de destruction avec la Peugeot 106 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-855

sur le patrimoine : délégation de service public relative au Cinéma Arromanches 360

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prolonger d'une année, au titre de l'intérêt général, dans le cadre de la continuité du service public, la délégation de service public concernant l'exploitation du cinéma 360 confiée par voie d'affermage à la SAEM Arromanches 360, soit jusqu'au 31 janvier 2012, ce délai permettant de finaliser l'étude sur le mode de gestion du service et l'opportunité de continuer à le déléguer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-856

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des anciens combattants et prisonniers de guerre du Lorey (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Société d'entraide de la légion d'honneur Comité du Nord Pays d'Auge	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association ornaise des anciens combattants section fédérale André Maginot de l'Orne	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-857

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Managers du territoire	Colloque Identité, image et développement économique en Normandie le 28 janvier 2011 à l'école de Management de Normandie	1 000 €
Association de Moyens de l'ISNAR-IMG (AMI)	12 ^{ème} Congrès National des Internes de Médecine Générale les 21 et 22 janvier 2011 au Centre International de Deauville	2 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-858

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 288 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Artefact Prod	10 ^{ème} édition du Festival de Bande Dessinée des planches et des vaches du 1 ^{er} au 3 avril 2011 à Hérouville-Saint-Clair	3 000 €
Normandie Mémoire	Poursuite des activités de l'association pour l'année 2011	285 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-859

sur l'exercice de mandats spéciaux pour les Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-860

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale –conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCER-5UCER « Conventions territoriales pays, aggro, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant global de 680 041 €, ventilé comme suit :

- . 220 541 € au titre du dossier CP5U8123SI « Convention de programmation du Pays Saint-Lois »,

- . 262 500 € au titre du dossier CP5U8111SI « Convention de programmation du Pays d'Auge Expansion »,

- . 97 000 € au titre du dossier CP5U8131SI « convention de programmation du Pays du Perche »,

- . 100 000 € au titre du dossier CP5U8134SI « Convention de programmation du Pays d'Alençon » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint à l'annexe 1,

- d'approuver les modifications apportées à la convention de programmation 2008-2010 avec le Pays du Bocage, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Pays du Bocage, l'avenant n°1 à la convention de programmation 2008-2010, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-861

**sur l'aménagement du territoire, de la prospective et de la planification : instruction
délégée FEADER 2007/2013 – Axe IV LEADER**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur l'instruction réglementaire du dossier déposé par le GAL du Pays du Pays de Coutances : *Quels types de services marchands à la personne et aux entreprises pour le pays de Coutances à l'horizon 2025 ?* ;

- d'autoriser l'ASP, autorité de paiement du FEADER pour le programme LEADER, à verser au titre du dispositif 341B du PDRH « Acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie locale de développement », un montant de 7 999,98 € à l'association Manche Développement ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-862

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur le dossier « Réseau d'observation du littoral normand et picard »

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 19 298 €, au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer » sous-dossier « actions connaissance-éducation »,

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 103 000 € votée pour 2011, un montant de 72 € au titre du dossier 11NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 3 280 €, au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer », ventilé comme suit :

- 1 500 € pour les actions connaissance-éducation ;
- 1 780 € pour les actions bassin-versant ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 5 000 € à l'Association AVRIL pour la création d'un sentier d'interprétation, pour un montant subventionnable de 30 592,68 €,
- 14 298 € à la Communauté de Communes de Pays de Honfleur, pour une étude complémentaire « lutte contre les inondations », pour un montant subventionnable de 71 490 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 72 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant total de 238 €, conformément au tableau joint à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 1 500 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation du nouveau guide « Pêche et Tourisme » 2011, pour un montant subventionnable de 6 245 €,
- 1 780 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais (Orne), pour un poste de technicien de rivière de 0,2 ETP sur le bassin de la Corbionne pour l'année 2010, pour un montant subventionnable de 6 417 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 08-34 de la Commission Permanente du 15 février 2008 comme suit :

- le montant subventionnable retenu pour la mise en place de la zone de dissipation de l'effluent en sortie de la station d'épuration de la commune de Coulimer est de **31 764 €** et non 856 647 €, le montant de la subvention restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Région Haute-Normandie, la Région Picardie et le Conservatoire du Littoral, la convention-cadre relative à la mise en place d'un Réseau d'Observation du Littoral Normand-Picard, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-863

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » de 7 000 000 € votée en 2011, un montant global de 2 510 334,90 €, au titre du dossier 11NCLIMAT, ventilé comme suit :

- 1 822 453,40 € pour les Economies d'énergie,
- 653 340 € pour les Energies renouvelables,
- 34 541,50 € pour le Volet territorial,

- sur l'AESUB « Lutter contre les changements climatiques » de 1 000 000 € votée en 2011, un montant global de 188 499,60 €, au titre du dossier 11NCLIMAT, ventilé comme suit :

- 24 900 € pour les Economies d'énergie,
- 163 599,60 € pour le Volet territorial,

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

□ au titre du dossier « Economie d'énergie »

Diagnostics énergétiques

- 875 € au Cabinet Billet Giraud Pères et Fils pour la réalisation d'un pré-diagnostic de la Résidence rue Haute (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 250 €),

- 2 500 € à Guy Degrenne Industrie pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (48,68 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 136 €),

- 6 228 € à la Société des Ateliers Louis Vuitton à Juillet (50) pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 456 €),

- 1 960 € à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire du Harcouët (50) pour la réalisation d'un pré-diagnostic du centre de secours (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 800 €),

- 1 600 € à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire du Harcouët (50) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du centre de secours (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 200 €),

- 2 240 € à la Communauté de Communes du Pays Hayland (50) pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique pour une salle de sport (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 200 €),

- 1 400 € à la commune de Monthuchon (50) pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique de la mairie (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 800 €),

- 1 600 € à la commune de Gourfaleur (50) pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de la salle des associations (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 200 €),

- 630 € à la SCI Fradimmo à Vire (14) pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 900 €),

- 2 280 € à la SAS PEVILDIS à Saint-Hilaire-Petitville (50) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 €),
- 27 252,60 € à la Cidrerie Viard SA à Guéron (14) pour la réalisation d'une microfiltration pour une cidrerie (36 % de la dépense subventionnable s'élevant à 75 907,46 €),
- 7 638,40 € à la SAS CADECAP à Lisieux (14) pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 912 €),
- 21 805 € à la Commune de Cherbourg-Octeville (50) pour un COE de 70 bâtiments (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 31 150 €),
- 8 968 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (61) pour un COE de 5 bâtiments (61,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 562,50 €),
- 6 055 € au Centre Hospitalier Spécialisé de Caen (14) pour un COE du centre hospitalier (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 650 €),
- 20 685 € à l'Institut de l'Élevage à Amiens (80) pour la réalisation d'une étude sur l'impact environnemental et climatique de l'élevage en Normandie (12 % de la dépense subventionnable s'élevant à 173 150 €),

Défi'Bat

- 1 800 € au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche à Saint-Lô (50) pour la réalisation d'une étude projet énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 600 €),
- 3 640 € à la SCI Alioter à Caen (14) pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 200 €),
- 4 200 € à Thermocoax à Athis de l'Orne (61) pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 000 €),
- 5 460 € à la ville de Courseulles-sur-Mer (14) pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 800 €),
- 2 047 € à la ville du Mêle-sur-Sarthe (61) pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 925 €),
- 14 789 € à la ville de Condé-sur-Sarthe (61) pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 21 128 €),
- 75 720 € à la SAEML Normandie Aménagement à Colombelle (14) pour la construction d'un bâtiment tertiaire « Orme » (2,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 411 566 €),
- 32 950 € à la SCA BBL à Bagnoles-de-l'Orne (61) pour la construction d'un immeuble de bureaux à Louvigny (5,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 585 000 €),
- 106 840 € à la SAS Lemasson à Agneaux (50) pour la construction d'un bâtiment industriel (8,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 300 000 €),

Bilan Carbone®

- 5 340 € à l'Ecurie des Monceaux à Monceaux (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 900 €),
- 11 080 € à la SCA Normandie Lapin à Lisieux (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone®, un accompagnement et le suivi des actions (44 % de la dépense subventionnable s'élevant à 25 200 €),
- 5 900 € à la SAS Renault Trucks à Blainville-sur-Orne (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 800 €),

- 3 490 € à Delabli SAS/Division Blini à Troarn (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 980 €),
- 5 860,40 € au centre hospitalier Marguerite de Lorraine à Mortagne-Au-Perche (61) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 372 €),
- 1 000 € à la Société Normande de Volaille à la Chapelle d'Andaine (61) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 000 €),
- 3 500 € à la société Pétrole et Synthèse à Saint-Manvieu-Norrey (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 000 €),
- 2 160 € à la SA Corlet Imprimeur à Condé-sur-Noireau (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic management environnemental (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 600 €),

FORES

- 50 220 € à L'Office Public d'Aménagement du Calvados à Caen pour la construction de 12 logements BBC à Mondeville,
- 93 600 € à L'Office Public d'Aménagement du Calvados à Caen pour la construction de 19 logements neufs BBC à Dives-sur-Mer,
- 141 780 € à la SA HLM Coutances-Granville pour la construction de 36 logements neufs BBC à Granville,
- 87 300 € à la SA HLM Coutances-Granville pour la construction de 22 logements neufs BBC à Lessay,
- 250 000 € à la SA HLM Coutances-Granville pour la rénovation de 134 logements BBC à Granville,
- 10 320 € à Calvados Habitat pour la rénovation de 5 logements BBC à Mondeville,
- 167 700 € à la Société HLM La Plaine-Normande pour la construction de 39 logements neufs BBC à Blainville-sur-Orne,
- 104 400 € à Logipays à Caen pour la construction de 22 logements neufs BBC à Bourguébus,
- 162 960 € à Caen Habitat à Caen pour la construction de 35 logements neufs BBC à Caen,
- 196 860 € à Partélios à Saint-Contest pour la construction de 36 logements neufs BBC à Eterville,
- 119 940 € à Partélios à Saint-Contest pour la construction de 24 logements individuels BBC à Ranville,

Transport

- 3 000 € à la Ville de Bagnoles-de-l'Orne (61) pour l'acquisition d'un véhicule propre (14 % de la dépense subventionnable s'élevant à 21 902,68 €),
- 3 000 € à la Communauté Urbaine d'Alençon (61) pour l'acquisition d'un véhicule propre (16,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 18 244,93 €),
- 3 000 € au Domaine de Litteau – Village de Plein Air à Litteau (14) pour l'acquisition d'un véhicule propre (16 % de la dépense subventionnable s'élevant à 18 751 €),
- 7 000 € à la Communauté de Communes de Bayeux pour le développement du covoiturage (32 % de la dépense subventionnable s'élevant à 21 356 €),
- 17 880 € au Centre Hospitalier Public du Cotentin Valognes à Cherbourg (50) pour l'élaboration du PDE du Centre hospitalier (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 35 760 €),

- 3 200 € à l'association « Les Hommes fourmillent » à l'Aigle (61) pour l'accompagnement et la mise en place d'une démarche de mobilité scolaire dans le Pays d'Ouche (78 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 100 €),

- 800 € au CPIE Collines Normandes à Ségrie-Fontaine (61) pour l'accompagnement et la mise en place d'un projet carapate (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 995 €),

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 10 775 € à l'INTERCOM Balleroy-le-Molay-Littry (14) pour l'acquisition d'une chaudière à granulés bois (35 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 787 €),

- 29 624 € à la SCI de Ri Saint-Jean-Eudes à Ri (61) pour l'acquisition d'une chaudière bois et la mise en place d'un réseau de chaleur (25,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 116 584 €),

- 17 242 € à la Direction des Bâtiments Régionaux de la Région Basse-Normandie pour la mise en place d'une chaufferie bois à l'EREA Y. GUEGAN à Hérouville-Saint-Clair (10,9 % de la dépense subventionnable s'élevant à 157 947 €),

Solaire thermique

- 1 610 € à l'EARL SPRUYTTE à Saint-Philbert-des Champs (14) pour la réalisation d'un diagnostic de séchage solaire (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 300 € HT),

- 16 311 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de panneaux solaires thermiques,

Photovoltaïque pro

- 82 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 2 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Eolien pro

- 70 778 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 3 pour l'installation d'éoliennes,

PAC

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 4 pour des installations géothermales,

Dispositif chèque

- 422 500 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie mentionnés dans le tableau joint en annexe 5 pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2011-1) ;

❑ au titre du dossier « Volet Territorial »

COT

- 5 017 € à la Communauté de Communes de Cherbourg (50) pour la mise en place d'un Plan Climat énergie (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 60 000 €),

- 2 917 € au Syndicat Mixte du Cotentin à Octeville (50) pour les actions COT 2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 834 €),
- 14 843 € au Pays du Bessin-au-Virois (14) pour les actions COT de l'année 2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 29 686 €) ;

ZDE

- 8 000 € à la Communauté de Communes de la Sélune à Barenton (50) pour la réalisation d'une étude ZDE (73,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 904 €) ;

PLSE

- 3 764,50 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg (50) pour la réalisation d'un plan local santé environnement (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 37 645 €),

sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 4 500 € à TSF à Hérouville-Saint-Clair pour la réalisation d'une émission radio « Astuces éco-citoyennes » (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 850 € HT),
- 20 400 € à la Commune d'Equeurdreville-Hainneville pour la création d'un poste d'économe de flux (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 34 000 €) ;

❑ au titre du dossier « Volet Territorial »

- 78 000 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'animation COT 2010-2013 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 195 000 € TTC),
- 52 599,60 € au Syndicat Mixte du Cotentin à Octeville (50) pour l'animation COT 2010-2013 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 131 497 €),
- 33 000 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine à Carrouges (61) pour l'animation COT 2011 (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 55 000 € TTC) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

* n° 09-884 en date du 20 novembre 2009

- la subvention de 68 700 € initialement attribuée à Provinces Energie à Cherbourg-Octeville, pour la réalisation d'un réseau de chaleur au bois, quartier des Provinces, est transférée à **la Société UNIFERGIE** ;

* n° 10-504 en date du 24 septembre 20100

- la subvention de 20 000 € accordée au Centre Hospitalier du Cotentin à Cherbourg-Octeville pour la mise en place d'un Plan de Déplacement de l'Etablissement (PDE) est annulée ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-864

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Agir pour un développement durable » de 685 000 €, votée pour 2011, un montant de 2 500 €, au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 2 500 € à l'Association Mosaïque, pour la réalisation du projet « habiter autrement », sur un budget total subventionnable de 13 104 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-865

sur les transports ferroviaires : évolution de la tarification intermodale entre le réseau urbain de l'Agglomération de Saint-Lô et le réseau TER de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes de l'agglomération Saint-Loise, la SNCF et Véolia, la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération Saint-Loise et du réseau TER de Basse-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-866

sur les transports ferroviaires : convention relative à l'étude d'avant-projet pour le prolongement de la passerelle RFF du quai central au parking à l'est de la gare d'Alençon

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 5 000 000 € votée en 2011, un montant de 9 699,01 € au titre du dossier 11QBFGAR « Rénovation des gares », pour de l'accessibilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 9 699,01 € à Réseau Ferré de France afin de réaliser l'étude d'avant-projet pour le prolongement de la passerelle RFF en gare d'Alençon sur le périmètre Ville, soit un taux d'intervention de 17 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement de l'étude d'avant-projet pour le prolongement de la passerelle du quai central au parking à l'Est de la gare d'Alençon, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-867

sur les transports ferroviaires : convention TER – impact financier de la modification de matériel TER

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°20 à la convention du 21 décembre 2007 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint en annexe. Il est précisé que les montants inscrits dans cet avenant au titre de l'année 2010 seront intégrés dans les charges C3 du compte conventionnel définitif 2010, payées en 2011. Les montants inscrits au titre de l'année 2011 et suivantes, seront intégrées dans les charges C1 du compte conventionnel TER, conformément au titre 3 de la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-868

sur les transports ferroviaires : avenant à la convention TER

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 21 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, joint en annexe. Les montants inscrits dans cet avenant seront intégrés en charges C3 dans le compte de facturation conventionnel 2011, conformément au titre 3 de la convention TER du 21 décembre 2007,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-869

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – axe Caen-Le Mans-Tours – étude exploratoire pour l'amélioration de l'axe Caen-Le Mans-Tours

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « CPER-Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 75 000 € au titre du dossier CP5Q6230SI « Etude AVP modernisation Surdon Alençon Le mans » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, une subvention de 75 000 € pour le financement de l'étude exploratoire Caen Le Mans Tours ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-870

**sur la mer et le littoral : promotion nautique (investissement) – Patrimoine maritime –
Restauration Vieux Gréments**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter , sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 100 000 € votée en 2011, un montant de 10 699 € au titre du dossier 11MPATRIMI « Promotion Nautique AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 771 € à l'Association « Les Amis du Jacques Louise», pour la réhabilitation du chalutier « Jacques Louise »,

- 1 925 € à l'Association « Torbouai du Bessin », pour la réhabilitation de la barque « Grandcopaise » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Les Amis du Jacques Louise », la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec l'Association « Torbouai du Bessin », la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-871

sur la mer et le littoral : promotion nautique (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 160 000 € au titre du dossier 11MPROMOF « Promotion Nautique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association « Aviron Océanique Cherbourgeois », pour le projet de territoire autour de la participation de Rémy ALNET à la Rame Guyane 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Aviron Océanique Cherbourgeois », la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-872

**sur le Développement Numérique du Territoire : téléphonie mobile – fin de l’opération
« zones blanches » dans l’Orne**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°10-168 de la Commission Permanente du 5 mars 2010 comme suit :

- la subvention maximale de 95 635€ accordée au Département de l'Orne, pour la couverture en téléphonie mobile du département de l'Orne, sur un montant éligible de 273 244 € HT, avec un taux maximum de 35 % est ramenée à **28 264,20 €** sur un montant éligible de **296 383,75 € HT**, avec un taux d'intervention maximum de **9,54 %** ;

- d'imputer cette somme au chapitre 905 du Budget 2011 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département de l'Orne, la convention type modifiée, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-873

**sur le Développement Numérique du Territoire : Schéma Directeur d'Aménagement
Numérique pour le département de l'Orne**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget 2011 de la Région, au Conseil Général de l'Orne, une subvention d'un montant maximum de 7 325,50 €, avec un taux d'intervention de 12,5 %, pour la réalisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, la convention type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-874

sur le Développement Numérique du Territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer le projet déposé par la Communauté Urbaine d'Alençon concernant la zone d'activités d'Ecouves, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation) ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget 2011 de la Région, à la Communauté Urbaine d'Alençon, une subvention d'un montant maximal de 15 000 € (taux d'intervention de 40 % sur un coût éligible maximal de 37 500 €), pour le financement de l'étude d'ingénierie concernant la zone d'activités d'Ecouves qui permettra de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec la Communauté Urbaine d'Alençon, selon la convention-type « ZNM-étude d'ingénierie », jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-875

sur le Développement Numérique du Territoire – réseau régional VIKMAN

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APMO 5QNVIK « Réseau Régional Vikman » de 150 000 € votée en 2010, un montant de 100 000 € au titre du dossier 10QNVIK5I « Réseau Régional Vikman investissement » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-876

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 170 000 € votée pour 2011, un montant de 10 000 € au titre du dossier 11UANRUF « Rénovation Urbaine AE »,

- sur l'APSUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2010, un montant de 187 160,48 € au titre du dossier 10UANRUI « Rénovation Urbaine AP » ;

- d'attribuer au titre de la rénovation urbaine :

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région :*

- 10 000 € à la Ville de Caen, pour le projet d'implication et d'accompagnement des habitants de la Grâce de Dieu, dans le cadre de la Rénovation Urbaine (Phase 2) : « Sensibilisation des habitants à l'architecture et à l'urbanisme », représentant 23 % du coût de l'opération s'élevant à 44 000 € TTC,

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région :*

- 187 160,48 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour le projet de liaison Saint Sauveur – Joseph Morin, représentant 30 % du coût de l'opération s'élevant à 623 868,25 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération de réhabilitation de 203 logements par Manche Habitat validée par la Commission Permanente du 5 mars 2010,

- le projet d'implication et d'accompagnement des habitants de la Grâce de Dieu, dans le cadre de la Rénovation Urbaine (phase 2) : « Sensibilisation des habitants à l'architecture et à l'urbanisme »,

- le projet de liaison Saint Sauveur – Joseph Morin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-877

sur le foncier

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 60 000 € votée pour 2011, un montant de 20 000 € au titre du dossier 11UEPFN3F – FONCIER AE ;

- sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 1 200 000 € votée pour 2011, un montant de 470 992 € au titre du dossier 11UEPFN2I – FONCIER AP ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du foncier*

- 20 000 € à Caen-la-Mer, dans le cadre de convention passée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et Caen-la-Mer, correspondant à l'ingénierie de la convention « Mobilisation du foncier pour la création de logements sociaux » ;

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région,*

- 470 992 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN 2007-2011, correspondant au fond friche, conformément à l'annexe jointe ;

- de fixer pour l'EPFN, les modalités de versement d'avances suivantes :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- une deuxième avance de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-878

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5VLOGO « Logement opérations développement local » de 410 000 € votée en 2010, un montant de 1 625 € au titre du dossier 10VLOGEMEI « Opération développement local AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la réhabilitation de l'habitat privé, une subvention de 1 625 €, pour l'Indivision LECHANTEUR, dans le cadre de travaux de « réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-879

sur la santé et le territoire : démographie médicale – pôles de santé libéraux et ambulatoires d’Isigny-sur-Mer et du Pays d’Ouche (site de L’Aigle)

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANCOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5HSANIT « Santé et action sociale » de 967 720 € votée en 2010, un montant de 250 000 € au titre du dossier 10HDEMOGRI « Démographie médicale AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 150 000 € à la Communauté de Communes Isigny-Grandcamp Intercom, pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, représentant 14,98 % de la dépense éligible HT,

- 100 000 € à la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle, pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, représentant 4,14 % de la dépense éligible HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-880

sur la santé et le territoire : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANCOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 1 524,97 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe, en prélevant sur la dotation globale de 120 000 €, votée en mars 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour les acquisitions techniques et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-881

sur la santé et le territoire : démographie médicale – indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5HPSOLID « Santé et action sociale » de 197 487 € votée en 2010, et dont 60 000 € sont consacrés à la démographie médicale, un montant de 4 800 € au titre du dossier 10HDEMOGRF « Démographie médicale AE» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention maximum de 600 € pour chaque stagiaire de médecine générale inscrit à l'UFR de Caen, dont les noms sont les suivants :

- Melle Sophie RETOUX,
- Melle Amandine LEMOINE,
- Melle Charlotte LAMBERT,
- M. Alexandre OZANNE,
- M. Bruno BOUTELET,
- Melle Pauline GIOT,
- Melle Isaline MASSUS,
- Melle Sara ABOU KASSEM ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-882

sur la politique de la ville : prorogation du délai de commencement d'exécution pour la construction d'un centre social à Equeurdreville-Hainneville

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANCOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution pour l'opération de construction d'un centre social, pour laquelle une subvention de 150 000 € a été accordée à la Ville d'Equeurdreville-Hainneville par délibération n° 08-1025 de la Commission Permanente du 19 décembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-883

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANCOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « actions de solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 3 300 € au titre du dossier 10HPREVSAN « actions de prévention pour la santé AE » sous-dossier 10HSOLIDAR « actions de solidarités AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Collectif SIDAGIR ensemble Planning Familial du Calvados 3, Boulevard Lyautey 14000 CAEN Présidente : Madame BAHEZRE	L'organisation des actions dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA le 1 ^{er} décembre 2010	800 €
Association Aiglonne d'accompagnement et de Soins Palliatifs Centre Hospitalier 10 Rue du Docteur Frinault 61300 L'AIGLE Président : Docteur Thierry GIROUX	L'organisation de l'anniversaire des 10 ans de l'association et l'accompagnement des personnes malades en soins palliatifs	500 €
Association les Voiles Ecarlates 46 Rue Victor Grignard 50100 Cherbourg-Octeville Président : Monsieur Gérard BOURDET	L'embarquement sur des vieux gréements des personnes en difficulté, usagers de santé mentale, mineurs délinquants, adultes incarcérés en fin de peine, toxicomanes en soin.	500 €
Association l'ENFANT BLEU Enfance maltraitée Normandie 14 Rue du Pont Pierre BP 36 14390 CABOURG Co-Présidente : Madame Dominique BRICHARD	L'organisation de ses missions auprès des usagers, actions de prévention dans les écoles, actions de formation des professionnels de l'enfance, prise en charge psychologique et juridique des victimes.	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-884

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et
fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 6 subventions d'un montant total de 24 310 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1a,

- 5 subventions d'un montant total de 22 876,36 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 2 subventions d'un montant total de 1 653,83 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 3,

au titre des forfaits d'externat 2011 dans les établissements privés

- 51 subventions de fonctionnement d'un montant total de 4 568 024 €, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, conformément à l'annexe 4,

- 51 subventions de fonctionnement d'un montant total de 997 717 €, au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés, conformément à l'annexe 5,

Au titre de la fixation des tarifs du service Annexe Hébergement des EPLE pour l'année 2011

• d'arrêter, pour le LYP Chevalier à Domfront pour l'année 2011, le le tarif d'hébergement, conformément à la proposition figurant à l'annexe 6 ;

Occupation du domaine public régional – redevance d'occupation

- de fixer à l'encontre :

- du Département de l'Orne, à 16 046 € le montant annuel de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public prenant en compte les frais de viabilisation afférents à l'occupation des locaux ainsi qu'à la participation financière de l'entretien ménager des locaux assuré par en agent d'entretien du lycée,

- de l'Inspection Académique de l'Orne, à 5 000 € le montant annuel de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

* n° 08-883 du 21 novembre 2008 :

- le reliquat (soit 563,73 €) de la subvention de 13 000 € accordée au Lycée Professionnel Les Sapins de Coutances (Manche), pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement est réaffecté pour abonder le compte R2 destiné à l'acquisition des matériels de restauration,

* n° 08-452 du 19 juin 2008 :

- le reliquat (soit 2 250,05 €) de la subvention de 37 000 € accordée au Lycée Jean Rostand à Caen (Calvados), pour le remplacement des chambres froides, est réaffecté pour compléter une subvention de 4 623 € accordée par délibération de la Commission Permanente n° 10-312 du 28 mai 2010 destinée à l'acquisition d'une hotte d'extraction au-dessus des fours et ayant provoqué l'obligation de remplacer la tourelle,

* n° 07-728 du 9 novembre 2007 et 09-244 du 24 avril 2009 :

- les reliquats (soit 741,76 € et 3 083,88 €) des subventions de 4 000 € et de 11 121 € respectivement accordées au LEGT Alain à Alençon (Orne), pour l'acquisition de photocopieurs, sont réaffectés pour l'acquisition de nouveaux photocopieurs pour le service intendance et la salle des professeurs,

* n° 10-415 du 25 juin 2010 :

- les subventions accordées à l'EREA Pierre Mendès France à La Ferté-Macé (Orne), sont réaffectées comme suit :

- la subvention de 3 800 € attribuée pour l'acquisition de rayonnage pour stockage, est réaffectée pour financer le remplacement des anciens vestiaires des élèves des sections CAP,
- la subvention de 3 000 € attribuée pour l'acquisition de rayonnages pour stockage en cours est réaffectée pour le remplacement d'un ancien vestiaire pour la section CAP pour un montant de 400 € ; le reliquat de 2 600 € est désaffecté par l'émission d'un titre de recettes,
- la subvention de 7 150 € attribuée pour l'acquisition de cisaille, compresseur, sableuse, surfaceuse et scie, est réaffectée pour l'acquisition d'un compresseur silencieux avec sécheur et purge automatique, pour la section menuiserie,

* n° 08-361 du 16 mai 2008 :

- la subvention de 5 840 € accordée à l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), pour l'acquisition d'un pulvérisateur LVM à bas volume pour le CPA Horticulture, est réaffectée en totalité pour l'achat des matériels suivants : un pulvérisateur à moteur, une pompe à pied, un motoculteur, des escabeaux, des ports décoratifs pour la filière horticulture,

* n° 10-312 du 28 mai 2010 :

- le reliquat de la subvention de 7 302,50 € (soit 894,93 €) accordée à la MFR des Moutiers en Cinglais (Calvados), pour l'acquisition d'un photocopieur, est réaffecté à l'acquisition d'un ordinateur (la dépense réelle générée pour l'achat du photocopieur étant inférieure au montant de la subvention) ;

* n° 07-350 du 11 mai 2007

- le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention pour un montant total de 39 084 € accordée au Lycée Technologique Sainte Marie, est prolongé d'un an, soit jusqu'au 30 mai 2012, et ce dans un contexte de réforme de la filière STL 2011 modifiant l'aménagement des laboratoires et leurs équipements ;

• de proposer au Préfet de la Région, les désaffectations pour vente, ci-après, au titre des équipements des lycées publics :

- *Lycée Paul Cornu à Lisieux (Calvados)* – un combiné dégauchisseuse (filère menuiserie), pour un montant de 700 € et d'un stock de bois, pour un montant de 11 226,80 € conformément à l'annexe 1b, soit un total de 13 427,25 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 29 juin 2010 ;
- *Lycée La Morandière à Granville (Manche)* – deux machines outils (fraiseuse et tour) pour un montant de 1 000 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 30 juin 2010,
- *Lycée Alain à Alençon (Orne)* – un congélateur Electrolux, un batteur mélangeur et un four à pain, pour un montant total de 3 546,79 €, pour vente au prix fixé par un éventuel acquéreur, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 29 juin 2010 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant :

- la subvention accordée en faveur du Lycée Fresnel à Caen (Calvados), celui-ci ayant dû acquérir en urgence un nouveau coffre-fort,

- la subvention accordée en faveur du Lycée Robert de Mortain à Mortain (Manche), celui-ci ayant dû acquérir en urgence des becs électriques avec régulateurs,

- la subvention accordée en faveur du Lycée Auguste Chevalier à Domfront (Orne), celui-ci ayant dû acquérir en urgence un nouveau serveur informatique ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-885

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 2 subventions d'un montant total de 1 780,20 €, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'hébergement au Lycée Edmont Doucet à Equeurdreville (Manche) de 24 élèves internes filles scolarisées au Lycée Jean-François Millet à Cherbourg (Manche), du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-886

**sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 7 subventions d'un montant total de 4 415,52 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 1 dotation de fonctionnement d'un montant total de 6 000 €, conformément à l'annexe 2,

- d'annuler, au titre de la mobilité internationale, 11 attributions de bourses accordées par délibération de la Commission Permanente n° 10-414 du 25 juin 2010, soit :

- 426 € pour 1 élève scolarisé au Lycée Mézeray à Argentan,
- 2 556 € pour 6 élèves scolarisés au Lycée Privé Sainte-Ursule à Caen,
- 1 704 € pour 4 élèves scolarisés au Lycée Privé Notre Dame de la Providence à Avranches ;

- d'autoriser :

- les lycées technique et professionnel Jules Verne à Mondeville à utiliser le reliquat des années précédentes au titre du Budget Participatif, à hauteur de 4 125 €, pour la mise en œuvre de l'action « Résidence théâtrale : Compagnie Théâtre en l'air »,

- le Président à signer :

- . l'avenant n° 1 à la convention en date du 6 octobre 2010 concernant le Mémorial de Caen, joint en annexe 3,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-887

**sur l'enseignement supérieur : Plan Régional de Développement des Formations
Professionnelles – Salon de l'étudiant – édition 2011**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée en 2011, un montant de 40 000 € au titre du dossier 11JPAIO « Accueil Information Orientation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme Accueil Information Orientation, une subvention de 40 000 € au « Groupe Express-Roularta », pour l'organisation de l'édition 2011 du Salon de l'Etudiant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-888

**sur l'enseignement supérieur : CPER 2007-2013 – dossier de reconstruction de la
Faculté de Médecine/création d'un pôle de formations de santé**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 69 964,48 € à l'Etat, au titre de la participation régionale, pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;
- d'émettre, dans le cadre de la procédure pour compte de tiers, un titre de recettes de 69 964,48 € au chapitre 4582004 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-889

sur les formations sanitaires et sociales : financement des écoles de formations paramédicales et de sages-femmes relevant de centres hospitaliers et des instituts de formation sociales pour 2011

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, par anticipation, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 19 719 421 €, au titre des subventions de fonctionnement qui seront versées mensuellement aux instituts de formation sanitaire et sociale, à compter du 1^{er} janvier 2011, conformément à l'annexe jointe, dans l'attente de la fixation définitive de la subvention accordée, pour l'année 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-890

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 45 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-891

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée pour 2011, un montant de 60 500 € au titre du dossier 10GEV « Aide à l'organisation des événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 60 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-892

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANCOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, moins 9 contre (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU (pouvoir Sophie GAUGAIN), Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir Bertrand DENIAUD),

- d'affecter :

- sur l'AE de 2 963 967 € votée pour 2010 pour l'aide à l'emploi, un montant total de 121 820 € ventilé comme suit :

- . 99 000 € sur le sous-dossier 10JAEMT « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- . 15 000 € sur le sous-dossier 10JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins »,

- . 7 820 € au titre du dossier 10JAEDR « Aide à l'emploi des adultes relais »,

- sur l'AP de 80 000 € votée pour 2010 pour les investissements liés aux emplois tremplins, un montant de 1 308 € sur le dossier 10JAEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 99 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 15 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 2,

- 7 820 € au titre de l'aide à l'emploi des « adultes relais », conformément à l'annexe 3,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 1 308 € au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 09-980 de la Commission Permanente du 18 décembre 2009 comme suit :

- l'aide adulte relais accordée à l'Association « Un stade pour Tous » est transférée à l'Association AS Cherbourg Football, pour le montant restant à percevoir, soit 860 € pour la période allant du 1^{er} mai 2010 au 30 décembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-893

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée pour 2011, un montant de 256 500 € pour le dossier 11FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 256 500 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-894

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841€ votée pour 2011, un montant de 920 00 € au titre du dossier 11FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée pour 2011, un montant de 31 683,13 € au titre du dossier 11FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 920 000 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 31 683,13 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier 2010 à la convention triennale 2008-2010 du 30 novembre 2007 entre l'Association Eurêka (La Luciole), l'Etat, la Région, le Conseil Général de l'Orne et la Communauté Urbaine d'Alençon, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-895

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 50 000 € pour le dossier 11FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € à la Ville de Caen, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-896

sur la culture : proposition de nouveaux règlements concernant le fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau règlement concernant le fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-897

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Sonia de la PROVÔTÉ, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée en 2010, un montant de 10 000 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association BIG WALTER (Cherbourg-Octeville), conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-898

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – participation au projet européen ESIMEC – signature de la convention pour la prise en charge des frais de transports

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au projet européen ESIMEC, pour la prise en charge des frais de transport, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-899

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Université de Caen Basse-Normandie – Exploration d'un corpus textuel

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 16 889,22 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 16 889,22 € à l'Université de Caen, pour l'exploration d'un corpus textuel ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-900

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Région Basse-Normandie – VIKMAN SANTE**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 342 988,89 € pour la réalisation du projet VIKMAN SANTE (sous-mesure 2.6.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-901

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Département de l'Orne – couverture en téléphonie mobile des zones blanches – phase 1 complémentaire : Le Chalange et Les Tourailles

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 1 392 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Couverture numérique totale du territoire »,

- sur l'APSUB 2011 « Subvention Globale » de 7 500 005 € votée pour 2011, un montant de 93 450,80 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous-dossier « Couverture numérique totale du territoire » ;

- d'attribuer, au Département de l'Orne, pour la couverture en téléphonie mobile des zones blanches – phase 1 complémentaire : Le Chalange et Les Tourailles, les subventions suivantes :

- 1 392 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
 - 93 450,80 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-902

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Argentan Pays d’Auge Ornaïs – Animation du tourisme durable (2010)

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 5 100,40 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 5 100,40 € à l'Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO), pour l'animation touristique et économique de son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-903

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat intercommunal pour le développement du Pays du Perche Ornaïs – Animation touristique du Pays du Perche Ornaïs (2010)

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 11 600 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 11 600 € au Syndicat intercommunal pour le développement du Pays du Perche Ornaïs, pour l'animation touristique de son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-904

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – Animation de la filière agro-alimentaire du Pays du Bocage (2010)

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 18 964,87 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 18 964,87 € au GIP ADECO Pays du Bocage, pour l'animation de la filière agro-alimentaire de son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-905

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – réajustement du plan de financement suite à une sur-réalisation – Animation touristique et économique (filière équine) du PAPAO (2009)

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de réajuster le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES TTC	Conventionné	Avenant	RESSOURCES	Conventionné	Avenant
Frais salariaux	32 804,19	34 884,35	Région DADD DIRET	9 329,25 3 000,00 6 329,25	9 801,21 3 371,56 6 429,65
Frais de déplacement	2 195,00	3 249,36			
Total	34 999,19	38 133,71	Département	15 919,50	18 582,06
			FEDER	9 750,44	9 750,44
			Total	34 999,19	38 133,71

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-906

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de Sèves-Taute (Manche) – Elaboration d'un Agenda 21

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 34 730,80 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Soutien au programme de développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 34 730,80 € à la Communauté de Communes de Sèves-Taute, pour l'élaboration de son Agenda 21 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-907

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre d’Initiation aux Energies Renouvelables (CIER) – Animation d’un Espace Info-Energie 2010

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 26 862,67 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 26 862,67 € au Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables (CIER), pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-908

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Cotentin – Animation du Plan Climat-Energie Territorial du Pays du Cotentin 2010-2012

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 52 598,80 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 52 598,80 € au Syndicat Mixte du Cotentin, pour l'animation du Plan Climat-Energie Territorial du Pays du Cotentin 2010-2012 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-909

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN) – aménagement de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d’Orival

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 13 004,56 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire »,

- sur l'APSUB 2011 « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 6 773,93 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer, au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN), pour l'aménagement de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival, les subventions suivantes :

- 13 004,56 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 6 773,93 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-910 BIS

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Pays du Bessin au Virois – L'Europe au service du développement local – modification du budget

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le plan de financement du budget prévisionnel comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de mission et de réception	12 331,94	FEDER	12 325,66	80,0 %
Prestation de services	650,00	Autofinancement	3 081,41	20,0 %
Communication et reprographie	2 027,44			
Frais postaux	397,69			
	15 407,07		15 407,07	100,0 %

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 3 438,28 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Animation communication » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 3 438,28 € au Pays du Bessin au Virois ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement, joint en annexe,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-911

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Région Basse-Normandie – programme d’animation et de communication FEDER 2009-2010

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 256 769,75 € pour la réalisation du programme d'animation et de communication FEDER 2009-2010 (mesure 52) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-912

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Normandie AeroEspace (NAE) – Accompagnement des PME bas-normandes au Salon du Bourget 2011

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 70 000 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 70 000 € à Normandie AeroEspace (NAE), pour l'accompagnement des PME bas-normandes au Salon du Bourget 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-913

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement du Pays du
Bocage - 2010**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au GIP ADECO Pays du Bocage, la somme de 72 024,15 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-914

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie territoriale centrée sur l'accueil de
nouvelles populations, nouveaux services, nouvelles activités – Pays d'Alençon - 2010**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au GIP Pays d'Alençon, la somme de 42 409,75 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-915

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Animation du projet du territoire du Pays du Perche Ornaïs -
2010**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Pays du Perche Ornaïs (SIDTP), la somme de 66 292 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-916

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement du Pays
d’Ouche basée sur le maintien des actifs sur le territoire - 2010**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays d'Ouche Développement, la somme de 21 240,80 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-917

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement du Pays
d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs - 2010**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, la somme de 56 959,45 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-918

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté Urbaine de Cherbourg – programme de mise en accessibilité auprès des handicapés du réseau de transport urbain - inéligible

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Communauté Urbaine de Cherbourg, au titre de la sous-mesure 3.2.2. « Soutien au programme de développement » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-919

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société LACTALIS NESTLE ULTRA FRAIS – site de Saint-Martin-des-Entrées – Investissement « crèmes dessert Rolo et Milky » - inéligible

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la société LACTALIS NESTLE ULTRA FRAIS, au titre de la sous-mesure 1.4.4. « Soutien aux grands projets structurants » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-920

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € en 2010, un montant global de 139 061 € ventilé comme suit :

- 22 061 € pour le dossier 10YDMADA-F « Coop Déc - Madagascar »,
- 72 000 € pour le dossier 10YDMACEDO « Coop Déc - Macédoine »,
- 45 000 € pour le dossier 10YDPARTEN - Coop Déc - Partenaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 139 061 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre en charge aux frais réels, les frais de déplacement, d'hébergement, de mission réception de :

- . M. Guy MORVAN pendant son déplacement à Mayotte, à Madagascar, du 4 au 20 décembre 2010,
- . la délégation macédonienne et des agents des services DDNT et coopération décentralisée, du 8 au 10 décembre 2010 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-921

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 980 000 € votée en 2011 :

- un montant global de 8 200 € au titre du dossier 11TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ventilé comme suit :

- . 8 200 € pour le « FACIT »,

- un montant global de 156 000 € au titre du dossier 11TPROFESF « Accompagnement de la professionnalisation », ventilé comme suit :

- . 156 000 € pour les « Réseaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 8 200 € au titre du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation (FACIT), conformément à l'annexe jointe,

- 100 000 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique de Normandie (FRPAT) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2011 sur la base d'une dépense subventionnable de 305 000 €,

- 56 000 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie (FROTSI) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2011 sur la base d'une dépense subventionnable de 123 000 €,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-922

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 450 000 € votée en 2011, un montant global de 167,36 € au titre du dossier 11TFILIERI « Développement des Filières Prioritaires », pour le « Cheval »,

- sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 310 000 € votée en 2011, un montant global de 500 € au titre du dossier 11TFILIERF « Développement des Filières Prioritaires, pour le « Cheval »,

- sur l'APCPEP « Structuration offre qualité tourisme » de 600 000 € votée en 2008, un montant global de 9 710,20 €, au titre du dossier CP5T2240SI « Droit aux vacances pour tous » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 167,36 € pour le « Cheval », conformément à l'annexe 1,

- 9 710,20 € pour le « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 500 € à l'IUT de Caen pour la participation aux frais occasionnés par le projet tuteuré portant sur les JEM de 2014 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} septembre 2010 pour l'IUT de Caen,

- 14 octobre 2010 pour la SARL la Fermette à Beauvoir (Manche) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IUT de Caen, la convention de partenariat relative à la participation aux frais occasionnés par le projet tuteuré portant sur les JEM de 2014, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-923

sur l'agriculture : installation - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Installation CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un montant de 63 000 € au titre du dossier « CP5D4310SF - Installation AE »;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une subvention de 63 000 € à l'Association Solidarité Paysans Basse-Normandie, au titre de son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense subventionnable de 81 650 € TTC,

- un montant total de subventions de 27 364,83 € à divers bénéficiaires, au titre des contrats de parrainage, réparti conformément au tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés sur les reliquats de gestion disponibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier de l'Association Solidarités Paysans Basse-Normandie :

- ✓ le versement d'une avance représentant 60 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,
- ✓ le solde sur présentation du bilan technique et financier des actions,
- ✓ dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'annuler la subvention de 5 445,94 € attribuée par délibération n° 10-555 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, pour le contrat de parrainage de 7 mois de Monsieur Nicolas JASMIN,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Solidarité Paysans Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 2,

- avec le Centre Régional des Jeunes Agriculteurs de Normandie, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-924

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un montant de 11 074 € au titre du dossier « CP5D4410SF Compétitivité Filière Bois AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 11 074 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, pour une opération de promotion des documents de gestion forestière durable, sur la base d'une dépense prévisionnelle totale fixée à 16 482 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-925

sur l'agriculture : filière équine HCPER - investissement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'appel à projets « Actions en faveur du développement économique de la filière équine », joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-926

sur l'agriculture : appui aux filières CPER – filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008 un montant global de 9 974,90 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP », ventilé comme suit :

- . 3 665,69 € pour l'Elevage bovin-ovin AP,
- . 6 309,21 € pour la filière porcine AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

au titre des filières bovine et ovine

- 3 665,69 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

au titre de la filière porcine

- 6 309,21 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

au titre du PMBE

- 178 666,61 € à divers bénéficiaires, soit 63 aides présentées dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'enveloppe totale de 960 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2010 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissements d'amélioration en élevage :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément aux tableaux joints en annexe 1,

- des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-927

sur l'agriculture : aide à la transformation fermière HCPER - investissement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissements de transformation à la ferme » de 500 000 € votée en 2011, un montant de 42 793 €, au titre du dossier « 11DAPTRAN transformation fermière AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, les aides aux investissements de transformation à la ferme figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 42 793 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide maximum de 20 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide relative au dossier « Anne-Laure DUHOUX », joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-928

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER et HCPER -
investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissements nécessaires à une démarche qualité » de 500 000 € votée pour 2011, un montant de 2 894,39 €, au titre du dossier « Qualité et Valorisation des productions » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- un montant total de subventions de 196 779,70 € réparti entre divers bénéficiaires, conformément aux tableaux figurant en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe attribuée à l'ASP,

- 2 894,39 € à M. Stéphane BELLIN, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 19 295,91 € HT, conformément au tableau figurant en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et d'un taux d'aide de 15 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'approuver le 1^{er} appel à candidatures 2011 relatif au soutien aux investissements nécessaires à une démarche qualité (mesure 121 C5 du FEADER), joint en annexe 3,

- d'autoriser :

- l'ASP à verser :

- . les subventions de la Région aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, sur la dotation 2010,

- . la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale, sur l'ensemble de ces dossiers,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-929

sur la pêche et les cultures marines : équipement des ports de pêche et des stations marines – filière pêche CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 398,85 € au titre du dossier CP5P4510SI « Filière pêche CPER AP », ventilé comme suit :

- 398,85 € pour « investissements à bord des navires de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté par délibération n°08-625 de la Commission Permanente du 11 juillet 2008, une subvention de 398,85 € à Monsieur Olivier BESLON – Navire « Obeline », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 5 318 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'approuver les documents joints en annexes 1, 2 et 3 correspondant à l'appel à projets « Aide au développement des ports de pêche et des halles à marée », au titre de 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-930

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée en 2011, un montant de 9 027,13 € ventilé comme suit :

- 1 700 € au titre du dossier 11JPBP « Partenariat »,
- 2 777,13 € au titre du dossier 11JPAIO « Accueil Orientation Information »,
- 4 550 € au titre du dossier 11JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience », sous-dossier « VAE accompagnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du programme Partenariat*

- 1 700 € au Lycée Julliot de la Morandière à Granville,

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 733,60 € au Lycée Paul Cornu à Lisieux, pour le métier d'imprimerie,
- 701,58 € au Lycée professionnel La Roquette à Coutances, pour le métier de métallerie,
- 1 341,95 € au BTP CFA Basse-Normandie – Lycée Jean Hochet, pour le métier de couvreur,

** au titre de la VAE :*

- 4 550 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-931

sur l'apprentissage : aides aux apprentis

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 257 000 € votée pour 2011, un montant de 12 248 641,05 € ventilé comme suit :

- 10 993,02 € au titre du dossier 11JAIDEAPP « Aides aux apprentis »,
- 12 098 631 € au titre du dossier 11JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA »,
- 139 017,03 € au titre du dossier 11JCFAPEDA « CFA – aide pédagogique » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du Fonds Social Apprenti

- 10 993,02 €, conformément à l'annexe 1,

* au titre du fonctionnement des CFA

- 12 098 631 €, pour une première avance 2011, conformément à l'annexe 2,

* pour la mise en œuvre du programme de mobilité européenne Leonardo « Movil'app »

- 70 300 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie,

* pour les budgets participatifs des CFA

- 41 267,03 €, conformément à l'annexe 3,

* pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés

- 2 800 € à l'EPLEFPA de Coutances,

- 10 950 € au Groupement Inter consulaire de la Manche,

- 5 700 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie, pour le BTP CFA du Calvados,

* pour le financement des projets de mobilité collective

- 5 000 € au Lycée E. Doucet CFA public EN 50,

- 3 000 € à l'EPLEFPA « Les Champs de Tracy » de Vire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-932

sur l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Aide à l'investissement dans les CFA » de 4 605 000 € votée pour 2011, un montant total de 55 251 € au titre du dossier 11JINVT ventilé comme suit :

- . 8 798 € sur le sous-dossier « Investissement dans les centres de formation du bâtiment et travaux publics »,

- . 46 453 € sur le sous-dossier « Investissement dans les centres de formation de l'industrie »,

- sur l'APSUB « Aide à l'investissement dans les CFA » de 4 605 000 € votée pour 2011, un montant total de 1 215 000 € au titre du dossier 11JINVPPI, ventilé comme suit :

- . 607 500 € sur le sous-dossier « PPII hors contrat d'objectif et de moyen »,

- . 607 500 € sur le sous-dossier « PPII contrat d'objectif et de moyen » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 8 798 € à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE, pour le BTP CFA ORNE,

- 46 453 € à l'Association de gestion du CFAI Calvados – Manche,

- 1 215 000 € à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE, pour le BTP CFA MANCHE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-933

**sur la formation tout au long de la vie : actions territorialisées en faveur des
demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 € votée pour 2011, un montant total de 530 310,96 € réparti comme suit :

- 530 310,96 € au titre du dossier 11JFELANS « ElanS 2011 »,
- 3 000 000,00 € au titre du dossier 11CFO « Chèque-Formation 2011 »,
- 6 200 000,00 € au titre du dossier 11JESP « Esp'OIR 2011 » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrice (ELAN's)

- 530 310,96 € à divers organismes, conformément à l'annexe 2,
- 9 200 000,00 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 1 et 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-934

sur la formation tout au long de la vie : financements individuels de formation

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 740 000 €, votée pour 2011, un montant de 10 393,68 € au titre du dossier 11JFINDIV « Financements Individuel de Formation »,
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 10 393,68 € à divers organismes, au titre des financements individuels, conformément à l'annexe 1,
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 et 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- de modifier la délibération n° 10-708 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010, conformément à l'annexe 3, en diminuant la subvention accordée aux Ateliers de l'Enclave des Papes, pour la formation au CAP restauration Dorure de M. BORDIER, d'un montant de 2 508,40 €, soit le versement d'une subvention d'un montant de 7 369,60 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-935

sur une formation, un emploi : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 €, votée pour 2011, un montant de 218 901,29 € au titre du dossier 11JFOREM « Une formation un emploi », pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », les subventions suivantes :

- 74 351,29 €, pour des actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 144 550 € pour une action collective, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-936

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reporter la sous-réalisation constatée de 2 872,80 € du Programme de formation de base 2008 (n° Présage 30748) vers le Programme de formation de base 2010 (n° Présage 31237) ;

- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale à hauteur de :

- 6 000 000 € sur le programme Chèque Formation 2010 (n°Présage 31236), conformément à l'annexe 1, c'est-à-dire sur les actions de formations relevant du millésime 2010, correspondant à :

- des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2010,
- des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2010,

- 450 000 € de FSE sur le programme Ingénieurs Cadres 2010 (n°Présage 31238), conformément à l'annexe 2, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2010 correspondant à des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Ingénieurs cadres 2010,

- 602 872,80 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2010 (n°Présage 31237), conformément à l'annexe 3, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2010 correspondant à des bons de commande d'actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-937

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : gestion de la rémunération
des stagiaires**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue – Rémunération des stagiaires » de 15 602 500 € votée pour 2011, un montant de 1 500 000 € au titre du dossier 11JAREM « Rémunération des stagiaires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 1 500 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre de la convention 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-938

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 11 939 € pour le programme « Aide au reclassement », au titre du sous-dossier 11JCTPCRP,

- . 45 735 € pour le programme « Formation des actifs », au titre du sous-dossier 11JCRTE « Création, reprise d'entreprise »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant de 45 452 € au titre du dossier CP5J332 « Employer, accompagner dans les parcours d'insertion », pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Aide au reclassement »

- pour le dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe jointe :

- . 519 € à l'Ecole de Management de Normandie,
 - . 6 863 € au Groupe FIM,
 - . 1 050 € à l'AFPA Laval,
 - . 2 899 € au Centre Orain Bonasso,
 - . 355 € à l'APTH,
 - . 253 € au Comité français de Butane et Propane,

- * au titre du programme « Formation des actifs »

- 45 735 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour la 12^{ème} promotion de l'Ecole des Managers,

- * au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 45 452 € au Chantier Ecole de Basse-Normandie,

- d'imputer la somme de 9 047 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2011 à l'AFPA, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-939 bis

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 172 300 €, votée en 2010, un montant total de 8 599,84 € au titre du dossier 10JAFCA « Formation des Contrats Aidés », pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 8 599,84 €, pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-940

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 € votée pour 2011, un montant de 1 970 148,11 € au titre du dossier 11JCFO « Programme Qualifiant-Chèque-formation »,

- sur l'AESUB « Formation tout au long de la vie » de 3 819 000 € votée pour 2011, un montant de 395 424 € au titre du dossier 11JPECM « Programme Métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 985 074,06 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 1 et 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-941

sur les aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 15 710 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 40 000 € au titre du dossier 11CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,

- . 142 000 € au titre du dossier 11CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 842 000 € votée en 2011, un montant de 250 000 € au titre du dossier 11CEXPORF « Soutien à l'export »,

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 1 310 000 € votée en 2010, un montant de 18 000 € au titre du dossier 10CBASSINF « Bassins en difficulté » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 40 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1

- 142 000 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 100 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 4,

- 150 000 € en subvention, à UBIFRANCE, au titre du soutien régional à l'export ;

- de modifier la délibération n° 08-746 de la Commission Permanente du 17 octobre 2008, afin de proroger de 4 mois, soit jusqu'au 25 mai 2011, le délai de réalisation du programme pour lequel la SNC FINANCIERE ARTA (Groupe COTRAL) à Condé-sur-Noireau a bénéficié d'une subvention de 200 000 € au titre de soutien aux Grands Projets ;

- de modifier la délibération n° 09-730 de la Commission Permanente du 23 octobre 2009 comme suit :

- le prêt exceptionnel initialement attribué à la SAS RENCAST, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficultés face à la crise, est transféré à la SARL FAN EUROPE Fonderie Aluminium Nouvelle Europe à Mondeville. Les trois échéances de ce prêt seront à rembourser par cette nouvelle entité ; ce transfert donnera lieu à la signature d'un avenant à la convention « mesure exceptionnelle crise » du 14 décembre 2009 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 3, 3 bis et 3 ter ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-942

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité –
dispositif régional d'intelligence économique**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 54 855,48 € au titre du dossier CP5C211000 « Dispositif régional d'intelligence économique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une subvention maximale de 22 000 € à l'Association Qualité Management de Basse-Normandie, pour le soutien à sa démarche d'intelligence économique en faveur du secteur des services aux entreprises en 2011, soit 8,9 % des dépenses éligibles,

- une subvention maximale de 7 855,48 € à l'ANEA, pour le soutien à son action Intelligence Economique en 2011, soit 20 % des dépenses éligibles ; en l'absence de clause conventionnelle, le montant de la subvention régionale sera calculé au taux de 20 % des dépenses effectives,

- une subvention de 25 000 € à la Fédération des Clubs Logistiques en Basse-Normandie, pour le financement de son programme d'actions triennal 2011-2013, soit 20 % de son budget prévisionnel TTC, selon l'échéancier suivant :

- 2011 : 10 000 €

- 2012 : 6 900 €

- 2013 : 8 100 €

Sauf clause conventionnelle, le montant de la subvention régionale sera calculé au taux de 20 % des dépenses effectives ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-943

sur le développement économique : participation au Salon nautique en Décembre 2010

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le budget de l'opération « Salon nautique 2010 » comme suit :

INTITULE	Coûts	Prise en charge			
		DIRET	DPMA	DIRCOM	F2N
Stand droit de place	24 630 €		17 910 €		6 720 €
Conseil en communication	11 485 €		11 485 €		
Exécution des habillages graphiques	2 035 €	2 035 €			
Fabrication	31 100 €	31 100 €			
Fabrication logistique	13 400 €				13 400 €
Installation	5 150 €				5 150 €
Billetterie	2 000 €	2 000 €			
Communication	7 790 €			4 500 €	3 290 €
Réception	700 €			700 €	
Frais divers	1 500 €	650 €			850 €
TOTAL	99 790 €	35 785 €	29 395 €	5 200 €	29 410 €

- d'autoriser :

- la Région à participer aux dépenses à hauteur de 35 785 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-944

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité –
soutien aux pôles et filières**

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 106 000 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 70 000 € à l'ANEA, pour le soutien à son programme d'actions en 2011, soit 16,54 % du budget prévisionnel. En l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 16,54 %,

- 36 000 € à l'Association Filière Nautique Normande (F2N), pour le soutien au plan d'actions de la F2N sur l'année 2011, soit 20,70 % du budget prévisionnel. En l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 20,70 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-945

sur le développement économique : aides aux entreprises – mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 710 000 € votée en 2011, un montant de 650 000 € au titre du dossier 11CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 842 000 € votée en 2011, un montant de 50 000 € au titre du dossier 11CEXPORTF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficultés face à la crise

- 500 000 € en prêt à taux nul à la SAS SOCIETE NOUVELLE SMSL à Agneaux (50),

- 150 000 € en prêt à taux nul à la SA SPHERAGONE à Paris (75), sous réserve de la création d'un établissement en Basse-Normandie et la production des montants perçus sur 3 ans, des aides au titre des minimis,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 50 000 € en subvention pour la SARL UNIPERSONNELLE MP GESTION à Hénouville (76), au titre du FRAEX collectif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-946

sur l'économie sociale et solidaire : aides au porteur de projet d'ESS – aide à l'investissement matériel

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 390 000 € votée en 2011, un montant global de 13 986 € au titre du dossier 10CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP, sous-dossier « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement, une subvention de 13 986 € à l'Association Comité de Bassin d'Emploi (CBE), dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-947

sur la recherche et l'innovation : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- sur l'APSUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 3 620 000 €, votée en 2011, les montants suivants :

- . 14 230 € au titre du dossier 11RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée »,

- . 4 320 € au titre du dossier 11RPIPOLEI « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,

- sur l'AESUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 10 651 846 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 343 080 € au titre du dossier 11RDIFFUF « Soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,

- . 81 770 € au titre du dossier 11RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée »,

- . 13 502 € au titre du dossier 11RPIPOLEF « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,

- . 100 000 € au titre du dossier 11RTTECNOF « Soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie »,

- . 44 200 € au titre du dossier 11RINCUBF « Soutien à l'incubation et à la pré-incubation »,

- . 95 739,80 € au titre du dossier 11RDIAGINF « Diagnostic stratégie régionale de l'innovation »,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée en 2011, un montant de 4 600 € au titre du dossier 11JCRTE – Création Reprise Transmission d'entreprises ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du budget de la Région**

- 2 aides d'un montant total de 14 230 € à 2 entreprises, conformément au tableau joint en annexe 3, tableau a,

- 4 320 € au CEMAGREF, conformément au tableau joint en annexe 3, tableau b,

*** sur le chapitre 939 du budget de la Région**

- 342 000 € à Relais d'sciences, pour la programmation de ses actions sur trois ans, conformément à l'annexe 1,

- 1 080 € à la Société Cerveau et Maladies Cérébrovasculaires (SCMC), pour l'organisation de son colloque annuel, conformément à l'annexe 2,

- 5 aides pour un montant total de 81 770 € à 5 entreprises, conformément au tableau joint en annexe 3, tableau a,

- 13 502 € au CEMAGREF, conformément au tableau joint en annexe 3, tableau b,

- 100 000 € à l'ISPA Entreprises, pour le fonctionnement de ses activités sur la période 2010-2011,

- 2 aides pour un montant total de 44 200 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre du soutien à l'incubation de projets innovants, conformément à l'annexe 4,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région**

. 2 aides d'un montant total de 4 600 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre de la « formation dans les entreprises et les associations », pour le programme « Formation des actifs », conformément à l'annexe 4 ;

• de modifier :

- la délibération n°10-593 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, afin de remplacer M. Bertrand CHAMBION par M. Sébastien GROLLEAU, pour l'attribution d'une allocation doctorale cofinancée par le CEA

- l'annexe n° 1, tableau a) de la délibération n°09-840 de la Commission Permanente du 20 novembre 2009, afin de ramener à 755 822,84 € le montant de l'assiette retenue pour le calcul de la subvention de 100 000 € accordée au CNRS, dans le cadre de la mise en œuvre du projet LINT par le CNRT Matériaux ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses de l'ISPA Entreprises à compter du 1^{er} juin 2010 ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à :

- solliciter un financement des fonds structurels FEDER 2007-2013, pour le financement à 50 % d'un supplément au magazine La Recherche, soit un montant de 47 869,90 €,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-948

sur la recherche et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant de 108 571 €, pour le projet R25_p8 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 108 571 € à l'Association Relais d'sciences, pour ses actions en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-949

sur la recherche et l'innovation : ARCHADE

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Archade » de 2 450 000 € votée en 2011, un dossier d'un montant de 500 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 500 000 € à l'Association ARCHADE, pour le développement de la Recherche pour son programme d'activités en 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-950

sur la recherche et l'innovation : modernisation sectorielle – contrat de performance du pôle de compétitivité à vocation mondiale MOV'EO

Réunion du VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Réunie le vendredi 17 décembre 2010, à partir de 13 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Véronique LOUWAGIE, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Dominique LEFRANÇOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Sonia de la PROVÔTÉ (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de performance du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale MOV'EO, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR